

## **DECISION**

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement par la voie du détachement au corps des assistants ingénieurs en faveur des fonctionnaires Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi, Branche d'activité professionnelle J (Gestion et pilotage), emploi-type « Assistant-e en gestion administrative », organisé par l'université de Bordeaux, session 2025

## Le président de l'université de Bordeaux

Vu le dispositif expérimental ouvrant l'accès, pour les fonctionnaires en situation de handicap, à un corps ou un cadre d'emploi de niveau supérieur ou de catégorie supérieure par voie de détachement (article 93 de la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique);

Vu le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituée en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2025 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'enseignement supérieur;

## DECIDE

<u>Article 1 er</u>: La commission de sélection du recrutement par la voie du détachement dans le corps des assistants ingénieurs, Bap J, « Assistant-e en gestion administrative » réservé aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi et organisé par l'université de Bordeaux est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Jérôme FAURE, ingénieur d'études, chef du service des recrutements, président, université de Bordeaux, Talence.

Madame Nathalie CONSTANT, ingénieure d'études, correspondante handicap, membre, université de Bordeaux, Talence

Monsieur Thomas BERTIN, ingénieur d'études, responsable administratif et financier, membre, université de Bordeaux, Talence.

Article 2 : Le président de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 30 septembre 2025

Le président de l'université,

Dean LEWIS